



Communauté Départementale pour la Transition énergétique Seine-et-Marne



Feuille de route stratégique 2018 - 2020 pour la transition énergétique en Seine-et-Marne

**Congrès des maires
28 septembre 2018**



Melun, le 28 septembre 2018

« Feuille de route » stratégique pour 2018-2020

Ces dernières années, les questions climatiques ont occupé le devant de la scène avec la COP 21 organisée par la France : 195 pays se sont engagés à établir des plans d'actions nationaux pour limiter l'augmentation de la température de la planète en dessous de 2°C d'ici 2100 et même de tendre vers 1,5 °C.

A travers la loi de transition énergétique qui l'a précédée, la France a voulu montrer sa détermination à s'engager résolument dans l'adaptation au changement climatique.

Dans la continuité de ces engagements, chaque territoire doit à son niveau prendre des décisions afin de limiter ses émissions de gaz à effet de serre et anticiper les changements climatiques afin d'en limiter les impacts sur la santé, l'agriculture, la biodiversité et beaucoup d'autres domaines, comme pour renforcer notre autonomie énergétique et réduire la précarité énergétique.

Conformément à la demande du préfet de région exprimée par lettre en date du 5 novembre 2015, et afin d'accélérer le changement, il a été demandé à chaque préfet des départements d'Ile-de-France de mettre en place une communauté de travail départementale de la transition énergétique dans le double objectif :

- de piloter la mise en place de la transition énergétique en développant une stratégie locale pour l'énergie en SetM (diversification énergétique et lutte contre la précarité),
- d'accompagner les collectivités dans leurs actions concernant les domaines du climat, de l'air et de l'énergie, notamment en réalisant leur PCAET.

La « CDTE 77 » doit ainsi gouverner la mise en œuvre locale de la transition énergétique, définir la stratégie en matière d'énergie pour la Seine-et-Marne, informer et coordonner le réseau des acteurs, accompagner les collectivités et arbitrer au besoin entre les projets en lien avec les priorités du Schéma Régional Climat Air énergie et les enjeux locaux.

La « CDTE 77 » a été installée en février 2017 par Jean-Luc MARX, Préfet du département, lors du premier comité de pilotage (COPIL).

1. LE SRCAE « ILE-DE-FRANCE », LES PLANS NATIONAUX, ...

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), élaboré par les services de l'Etat, la direction régionale de l'ADEME et le Conseil régional, a été arrêté en décembre 2012. Il a doté l'Île-de-France d'une stratégie claire et partagée en matière d'efficacité et de sobriété énergétiques, de développement des énergies renouvelables et de récupération, d'amélioration de la qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre du SRCAE et de la nouvelle stratégie régionale adoptée par le conseil régional d'Ile-de-France en juillet 2018 (reposant sur deux horizons, 2030 et 2050, et trois principes : sobriété, production d'ENR, réduction de la dépendance énergétique), avec le développement de nouveaux programmes comme le Plan de rénovation Énergétique du Bâtiment (PREB), les plateformes de rénovation énergétique pour le grand public (PTRE), ..., la « CDTE 77 » permet de décliner localement les objectifs et priorités de plan nationaux et régionaux :

- Le SRCAE qui constitue le socle de la transition énergétique francilienne et définit trois grandes priorités pour l'Ile-de-France à l'horizon 2020 : la massification des rénovations énergétiques de bâtiments, le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables, et la réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques,
- le plan de protection de l'atmosphère (PPA) qui vise tous les secteurs d'activité : l'aérien, l'agriculture, l'industrie, le résidentiel et les transports. Le chauffage au bois (29 % des émissions de particules) et le trafic routier (61 % des émissions de dioxyde d'azote) sont particulièrement concernés par le PPA.
- le Plan de rénovation Énergétique du Bâtiment (PREB) qui va permettre d'engager un vaste programme tant dans le bâti public de l'Etat et des collectivités, que dans le secteur des logements, en accompagnement du Schéma Régional pour l'Habitat et l'Hébergement (SRHH) : programmes de rénovation urbaine, aides à l'habitat (ANAH, Habiter mieux, ...), plateformes de rénovation énergétique pour le grand public (PTRE) pour diminuer la fracture énergétique en renforçant les offres de conseil d'énergie de proximité, sensibilisation des usagers à la sobriété et aux gestes d'économie d'énergie, accompagnement des innovations sociales dans l'énergie à travers le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS), ...

Par ailleurs, la réduction de la précarité énergétique constitue un enjeu majeur de la politique énergétique. Les leviers d'actions à mettre en œuvre sont de deux ordres :

- traiter les causes en agissant sur la consommation, notamment au travers de la performance énergétique des logements ;
- proposer une aide au paiement de la facture énergétique pour les ménages en situation de précarité, notamment par les tarifs sociaux et par l'expérimentation du « chèque énergie ».

2. LES TERRITOIRES, AU COEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte place les territoires au coeur de l'action Climat-Air-Énergie et a rénové la gouvernance des documents de planification. Le dispositif a évolué au niveau régional et intercommunal, pour une meilleure intégration des politiques du climat, de l'air et de l'énergie, et une cohérence entre l'ensemble des secteurs, tels que l'urbanisme, les transports, etc ...

De par leurs compétences « Climat-Air-Énergie », les collectivités territoriales jouent dorénavant un rôle clef dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air. Elles ont la responsabilité d'investissements structurants sur le plan énergétique : les bâtiments et les transports. À travers leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement, elles organisent la répartition des activités et des lieux d'habitation. À travers leurs politiques économiques et d'aménagement du territoire, elles déterminent la valorisation du potentiel énergétique de ce territoire.

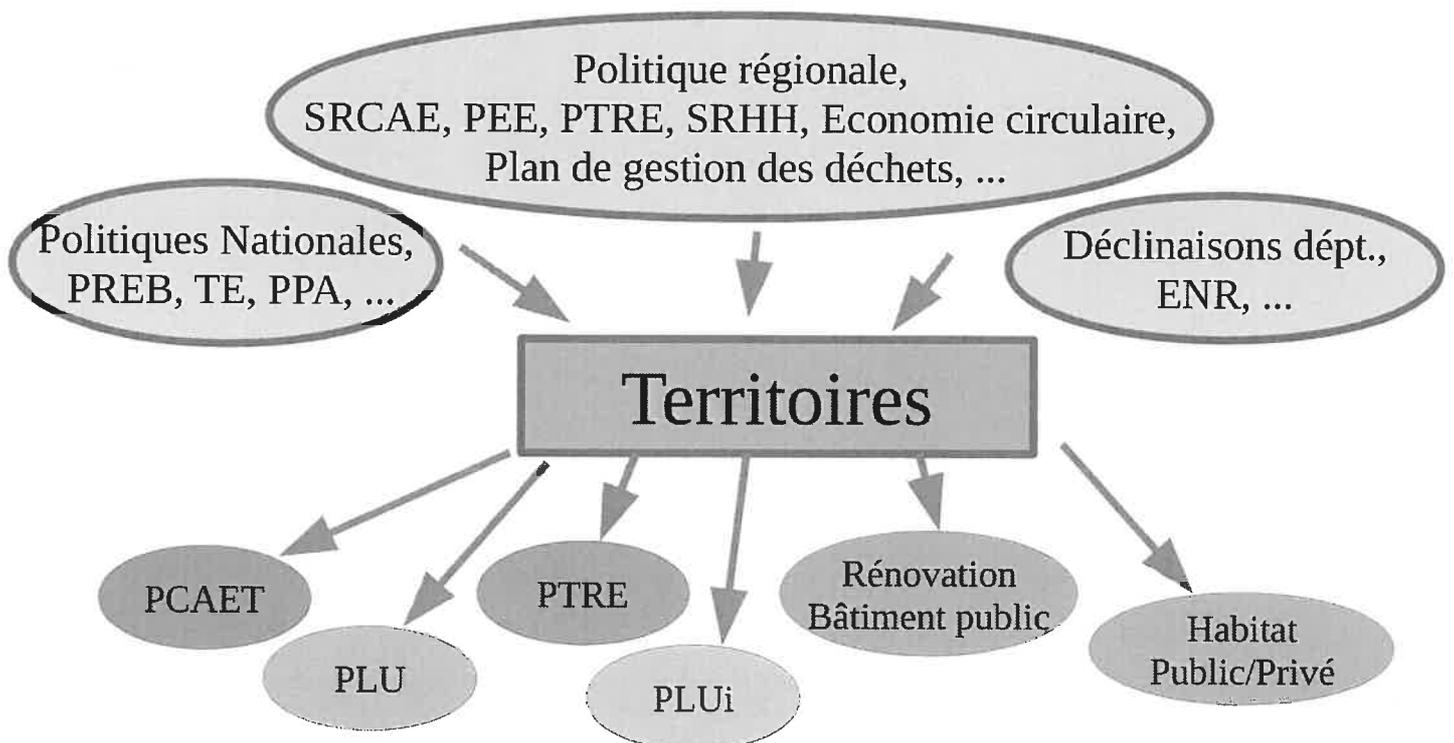
Les collectivités ont ainsi la responsabilité de la planification (spécialement à l'échelle régionale : le SRCAE, le PREH, le PEE, le SRHH, ...) et de l'animation (spécialement à l'échelle intercommunale) de la transition énergétique. Elles doivent également assurer la gestion des risques (inondations, technologiques, PPR, ...). Ces compétences peuvent s'exercer à plusieurs échelles à travers divers outils, spécifiquement dédiés aux questions Climat-Air-Énergie (SRCAE pour l'Île-de-France, PPA, PCAET, schéma directeur des réseaux de chaleur ou de froid, économie circulaire, plan de gestion des déchets, ...), ou à d'autres thématiques sectorielles (SCoT, PLUi, PLH, PLD, ...).

On peut citer à titre d'exemple la création du programme régional pour l'efficacité énergétique. Ce programme décline les objectifs de rénovation énergétique fixés par le schéma régional et comporte :

- un plan de déploiement des plate-formes de la rénovation énergétique (PTRE) : celles-ci constituent pour les particuliers des centres de conseils pour les accompagner dans leurs projets de rénovation ;
- un volet sur le financement de la rénovation énergétique des bâtiments (PREB).

En plus, des plans de développement locaux sont en réflexion avec l'ensemble des partenaires et acteurs à l'échelle départementale : ENR (éolien, méthanisation, réseaux de chaleur, ...), convention PTRE,

Ainsi, les territoires (et notamment les EPCI) sont le « réceptacle » des politiques et programmes nationaux et régionaux qu'elles doivent décliner et mettre en œuvre :



Pour réaliser cette déclinaison des plans et programmes, il est donc essentiel de venir en appui des intercommunalités pour développer la prise en compte opérationnelle de nos politiques prioritaires, notamment en matière énergétique, via la réalisation des PCAET.

3. ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS POUR LES PCAET

En application de la loi de transition énergétique, les EPCI doivent élaborer dans les deux années qui viennent un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Au-delà de l'obligation réglementaire, c'est une démarche collaborative qui est à conduire en impliquant un grand nombre d'acteurs et en l'abordant par son potentiel de retombées positives (économies d'énergie, développement économique, attractivité de votre territoire, santé, précarité énergétique, ...), à la croisée des politiques prioritaires (nationales et régionales) et des projets locaux.

L'essentiel dans la réussite de la réalisation des PCAET passe par une appropriation de la démarche par la collectivité.

C'est en ce sens que nous avons proposé la tenue de séminaires de lancement dont l'objectif est de partager une culture commune entre les collectivités (élus et techniciens), les partenaires et les acteurs de la transition énergétique, pour définir en fin de journée : les enjeux et pré-objectifs de la transition énergétique sur le territoire, la gouvernance de la démarche, les ressources nécessaires, la communication pour son lancement, ... pour permettre à l'EPCI de se lancer en toute sérénité dans la réflexion.

Par son action, la « CDTE 77 » vient ainsi en appui des territoires pour faciliter l'émergence de projets, aider à la simplification des procédures, développer l'ingénierie publique technique et financière pour que les territoires puissent avoir plus facilement accès aux « appels à projets », pour que les intercos exercent toutes leurs nouvelles compétences en matière d'énergie :

- contribution à la transition énergétique,
- création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains,
- concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz,
- création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques (IRVE).

Enfin, la mise en place d'un « guichet ENR » sous la présidence de Mme la Préfète permettra, pour chaque projet structurant en matière d'énergie, de recevoir les porteurs de projet le plus en amont possible de la définition de leur projet.

4. LA FEUILLE DE ROUTE « CDTE 77 »

La maîtrise de notre consommation d'énergie, couplée au développement d'énergie plus propres, aura non seulement un impact sur l'émission de gaz à effet de serre et de particules fines mais également sur l'économie des entreprises, des ménages et la santé des Seine-et-Marnais.

L'énergie la moins chère et la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas. Élus, chefs d'entreprises, citoyens, doivent s'engager résolument dans la diminution de notre consommation, que ce soit via l'isolation des bâtiments, la maîtrise de l'impact de nos déplacements, la mise en œuvre de process industriels et agricoles plus efficaces, l'adoption de gestes écocitoyens, ou encore par le traitement de nos matériaux de dé-construction.

L'objectif de la CDTE 77 est donc de décliner une stratégie départementale pour la transition énergétique (loi TE, SRCAE, ...) et établissant une « feuille de route TE 77 » et un plan d'actions associant l'ensemble des partenaires.

Une ambition majeure de la feuille de route est son volet social par la réduction de la précarité énergétique en :

- agissant sur les causes de la précarité énergétique et à apporter une réponse pérenne en diminuant de manière significative la consommation d'énergie par l'amélioration de la performance énergétique du logement, tout en garantissant la qualité de l'air intérieur ;
- visant prioritairement les propriétaires occupants à faibles ressources, peu ciblés auparavant par les politiques publiques, notamment par un accompagnement social, technique et financier tout au long de la démarche de travaux et une aide financière significative aux travaux ;
- déclinant sur chaque territoire dans le cadre d'un contrat local d'engagement entre les partenaires.

Sans avoir vocation à être exhaustive, la présente « feuille de route » (cf. tableau en annexe) propose un programme d'actions partagé et coordonné, joint en annexe. Pour chaque sujet, un ou plusieurs pilotes ont été identifiés. Ils associeront les différents partenaires, lors de la mise en œuvre de l'action en question.

4.1 ANIMER LA STRATÉGIE POUR L'ÉNERGIE EN 77

La « CDTE 77 » veillera à la promotion des politiques nationales et régionales, à la mise en œuvre de la « feuille de route CDTE 77 », ainsi qu'à son suivi et son évaluation.

La communauté assurera la sensibilisation, la mobilisation sur la transition énergétique, et animera des réseaux d'acteurs et partenaires, en particulier par :

- le développement des actions visant à coordonner le développement des ENR dans l'aménagement des territoires,
- la lutte contre la précarité énergétique (cf. annonces gouvernementales sur la mise en place d'une prime économies d'énergie pour aider les ménages à changer certains de leurs équipements de chauffage, chèque Energie),
- le développement de la prise en compte dans tous les domaines de la qualité de l'air, de l'adaptation au changement climatique,
- les démarches d'éducation, de formation, de sensibilisation, de participation du public, d'accès de la population à l'information,
- la prise en compte de modes de vie durables et des modes durables de consommation et de production pour faire face aux changements climatiques,
- de suivre et évaluer notre contribution à la transition énergétique.

4.2 FAVORISER LA DÉCLINAISON DES PLANS RÉGIONAUX

Un élément essentiel du portage et de la déclinaison des politiques de l'énergie consiste à aider à la déclinaison des objectifs sur les territoires et à leur compréhension par les acteurs locaux.

On peut citer :

- les objectifs de la loi TE de 2015,
- ceux du SRCAE (même si révisé), le PPA, ...
- la déclinaison du PREB, les objectifs du SRHH, la mise en place des plateformes de rénovation énergétiques, ...
- l'économie circulaire, le retraitement des matériaux de déconstruction et l'émergence des bio matériaux, la formation professionnelle,
- le plan d'efficacité énergétique,
- ...

La « feuille de route 2018/2020 » vise également à développer le potentiel local des ressources et des énergies renouvelables, en s'appuyant sur les atouts du département :

- L'énergie éolienne, la méthanisation, l'énergie solaire, l'hydroélectricité, ..., en établissant, pour chaque domaine, un schéma de développement adapté au potentiel de chaque territoire, et permettant d'accompagner au mieux les projets locaux,
- les réseaux de chaleur par la géothermie, dont le 77 possède un sous-sol parmi les plus riches de France en eau chaude,
- les déchets, matériaux et l'économie circulaire : accompagnement des filières de valorisation des déchets, de l'innovation dans la construction, développement du réemploi de "ressources secondaires" comme les déblais du grand Paris, des filières courtes dans l'agriculture, ...

Dans cette « forêt » de programmes, il faut donc aider les collectivités à comprendre comment certains objectifs peuvent être mis en œuvre localement et se retrouvent dans les plans d'actions locaux.

4.3 ACCOMPAGNER LES PCAET DES EPCI

Depuis janvier 2017, il y a en Seine-et-Marne 22 intercommunalités concernées par l'obligation de réaliser un PCAET. Une des missions de la « CDTE 77 » est de coordonner l'accompagnement des collectivités dans leurs démarches PCAET.

Les premières étapes prévues de cet accompagnement par la CDTE, en partenariat avec les acteurs ont été réalisées en 2017, à savoir :

- deux réunions d'information des DGS des EPCI à fiscalité propre se sont déroulées les : 6 avril à Montereau et 25 avril à Meaux, en lien avec les sous-préfectures,
- trois ateliers de sensibilisation des élus ont été organisés en sous-préfecture : 17 mai à Provins, le 30 mai à Fontainebleau et 14 juin à Torcy.

Suite aux "ateliers de sensibilisation", et devant l'intérêt manifesté par plusieurs collectivités pour se faire accompagner dans le lancement de leur PCAET, nous avons proposé à ces collectivités d'organiser un séminaire sur leur territoire pour cadrer la démarche et les études. L'objectif de ce séminaire est de partager une culture commune entre les collectivités (élus et techniciens), les partenaires et les acteurs de la transition énergétique, et définir les enjeux et pré-objectifs de la transition énergétique sur leur territoire, la gouvernance de la démarche, les ressources nécessaires, la communication pour son lancement,

Au premier trimestre 2018, 2 tiers des EPCI se sont engagées dans la réflexion pour un PCAET.

D'ici la fin d'année 2018, l'ensemble des EPCI devra s'être engagé dans leur PCAET, et la « CDTE 77 » les accompagnera dans cette démarche, en aidant notamment à mettre en place en 2018 le financement des PCAET (démarche éligible au financement du « volet territorial » du CPER).

Notre accompagnement devra s'attacher à voir développer dans les plans d'actions des PCAET les axes rappelés dans la déclinaison des programmes régionaux : urbanisme et aménagement, déplacements, rénovation du bâti public et privé, plan spécifique sur les bâtiments publics, les flottes de véhicules, ...

Compte-tenu des délais de réalisation de la démarche « PCAET », l'accompagnement des intercos s'échelonne sur 2018 et 2019, sachant que la « CDTE 77 » poursuivra son animation des territoires pour le suivi des plans d'actions et leur évaluation.

4.4 CONTRIBUER AU SUIVI ET À L'ÉVALUATION

En lien avec l'échelon régional, nous engagerons le suivi local des actions et projets, en lien avec la mise en œuvre des PCAET.

Cela étant, il faudra aussi engager une démarche de suivi et d'évaluation des « effets » de la prise en compte de la transition énergétique dans les territoires, en passant d'une culture de « l'objectif » à une culture du « résultat ».

Cette action devra se faire avec l'ensemble des partenaires et acteurs régionaux, notamment en disposant des données nécessaires à cette évaluation : une des actions de la feuille de route reprend ainsi la structuration des données de l'énergie (en lien avec niveau régional) de manière à disposer de sources de données aussi bien au niveau local (développement des projets, accompagnement des porteurs de projets, suivi des actions), que régional ou national pour vérifier le résultat de ce développement territorial.

5. ANNEXES

- Annexe : Plan d'actions « CDTE 77 » pour 2018-2020

6. SIGNATAIRES

Les signataires, pilotes des actions, conviennent d'un partenariat jusqu'au 31 décembre 2020 pour mettre en œuvre les actions de la présente « feuille de route 2018-2020 ».

Les signataires s'engagent librement et volontairement.

Chacune des parties prenantes désignera nominativement un ou plusieurs représentants, chargés de participer aux réunions du Comité de pilotage, du comité technique et du suivi des actions menées collectivement et, à ce titre, chargés de garantir un suivi régulier de l'état d'avancement des projets (transmission de documents, réunions techniques, comités, ...).

Fait en sept exemplaires originaux pour chacun des partenaires.

La Préfète de Seine-et-Marne

Béatrice ABOLLIVIER

Le Vice-Président de la Région Ile-de-France

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Le Président du Conseil Départemental de
Seine-et-Marne

Patrick SEPTIERS

Le Président de l'Union des Maires de
Seine-et-Marne

Guy GEOFFROY

Le Président du Syndicat des Energies de
Seine-et-Marne

Pierre YVROUD

Le Vice-Président de la Chambre
d'Agriculture de Région Ile-de-France

Thierry BONTOUR

Le Directeur régional de l'ADEME

Michel GIORA

n°action	Pilote	Intitulé	Objectifs
Stratégie planification / Aménagement – Mobilité			
1-1	DDT 77	Planification énergétique en aménagement et urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur PCAET Accompagner les maîtres d'ouvrage et les parties prenantes pour intégrer des objectifs concernant le climat, l'air et l'énergie dans les opérations d'aménagement et les documents d'urbanisme Promouvoir la réalisation des schémas directeurs locaux de développement des énergies renouvelables Accompagner le développement des EnR-R lors des opérations d'aménagement ou de l'élaboration de documents d'urbanisme, en concertation avec les acteurs de l'énergie (consommateurs et producteurs) Accompagner les PLD, PDE, PDIE faire lien avec le déploiement du numérique : non-mobilité, télétravail, ...
1-2	SDESM	Infrastructure pour le développement d'une mobilité propre	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner l'ouverture et l'interopérabilité des réseaux de bornes de recharge pour véhicules électriques (pour tous les réseaux intra-S&M et limitrophes de la S&M) Accompagner le développement du GNV (Gaz Naturel Véhicules) par la création d'un réseau dense de stations d'avitaillement Coordonner l'action des acteurs du territoire Sensibiliser les acteurs du territoire aux nouvelles offres de mobilité propre, en lien avec la Commission consultative paritaire Intégrer une réflexion/projection sur le stockage de l'énergie en S&M
1-3	CD 77	Adaptation changement climatique et nouveaux modèles d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> Animation d'un groupe de travail sur les enjeux de l'adaptation en Seine-et-Marne et la traduction de pratiques dans les actions territoriales : <ul style="list-style-type: none"> aménagement/urbanisme (documents de planification (SCOT, PLU) et opérations d'aménagement); eau (prévention contre les inondations) - biodiversité (trame bleue, protection des milieux humides); constructions bioclimatiques (chanvre, paille). <p>(Action 1-3 à mener en lien avec l'action 1-1)</p>
Efficacité et maîtrise de l'énergie dans le patrimoine bâti			
2-1	CD 77 – SEME	Vers une offre intégrée d'accompagnement à la rénovation des logements privés	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la création de plateformes de rénovation énergétique de l'habitat, la mutualisation auprès des EPCI Renforcer l'offre de conseil énergie de proximité Renouveler les modes de sensibilisation des usagers à la sobriété et aux gestes d'économie d'énergie
2-2	DDT 77	Rénovation patrimoine bâti et usages de sociaux de l'énergie, Réduction de la précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> accompagner la déclinaison locale du PREB : bati public, logements, hébergement, ... Rénovation bâtiment publics : bâtiments Etat et stratégie locale des bâtiments des collectivités Réduction de la précarité énergétique : performance énergétique des logements et facture énergétique pour les ménages en situation de précarité, massification de l'isolation des combles sur le patrimoine public par la mise en œuvre de l'opération "Cit'iso!" renforcement de l'appui des CEP (conseillers en énergie partagés) au passage à l'acte et de l'accompagnement en phase travaux extension des missions des CEP au patrimoine intercommunal (action assujettie à l'évolution des statuts du SDESM et à leur validation par la Préfecture) information/diffusion sur les aides financières dédiées : SDESM, Etat (DSIL), ADEME (appels à projets ?), Région (nouveaux contrats ruraux ? appels à projet ?), Département (CID, FER), CDC (intracting), opération « chèque-énergie » Développement des filières de retraitement des matériaux, formation professionnelle, ...
2-3	SEME	Accompagner les innovations sociales dans l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> Etudier et accompagner les expérimentations d'auto-rénovation à travers le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) Suivre les expérimentations de systèmes locaux d'échanges / d'achat sur les thèmes de la rénovation de l'habitat (ESS)
Développement des filières et projets locaux d'EnR-R, des filières courtes d'aliments et de matériaux, et de l'économie circulaire et locale			
3-1	SDESM	Eolien, photovoltaïque, hydroélectricité, ...	<ul style="list-style-type: none"> Relancer le groupe de travail entre partenaires Institutionnels, initié dans le cadre du Club climat pour faire le point sur l'état d'avancement des projets en Seine et Marne Soutenir les acteurs de la filière et lever les freins au développement de projets dans le département, en lien avec la Commission consultative paritaire
3-2	SDESM	Réseau de chaleur	<ul style="list-style-type: none"> Fédérer les "clients potentiels" d'un réseau de chaleur pour favoriser le montage de projets Réaliser une cartographie des zones potentielles dans le département Sensibiliser les territoires aux possibilités de développement des réseaux, en lien avec la Commission consultative paritaire
3-3	Chambre d'agriculture	Valorisation non alimentaire de la biomasse	<ul style="list-style-type: none"> Suivi/Observatoire de la ressource biomasse disponible pour des projets de valorisation non alimentaire (biomasse agricole, biomasse forestière...) Développer la valorisation de la biomasse
3-4	Chambre d'agriculture	Contribution de l'agriculture à l'économie circulaire et locale	<ul style="list-style-type: none"> Suivi/Observatoire des projets agricoles contribuant au développement de l'économie circulaire et locale

n°action	Pilote	Intitulé	Objectifs
3-5	CD 77 et Ch Agri	Méthanisation	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un schéma départemental de la méthanisation • Animation territoriale pour accompagner le projet • Suivi du développement de la filière • Impulsion des projets et aide au développement (nouveau modèle économique local)
3-6	CD 77 – Ensemble 77	Déchets, matériaux et économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche d'accompagnement pour le développement de filières de valorisation des déchets (démarche SOE dans la commande publique auprès des MOA, soutien aux filières industrielles et à l'innovation...) • Développement du réemploi des « ressources secondaires » (ex. des matériaux Grand Paris) • Réflexion sur le développement de l'économie circulaire en Seine-et-Marne
3-7	DDT 77	Guichet ENR : avis d'opportunité des projets	<ul style="list-style-type: none"> • préparation d'un avis d'opportunité des projets ENR par la communauté de travail et soumis à la préfète • propositions d'appui et de simplification dans l'émergence des projets • Reporting des données
Sensibilisation, formation et mobilisation sur la transition énergétique			
4-1	CDTE 77	Accompagner les PCAET	<ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation des EPCI et aide au financement des PCAET • Création et animation d'un site collaboratif pour échanger / diffuser les Informations au niveau EPCI • Organisation de réunions thématiques et animation d'un réseau de chargés de mission PCAET • accompagnement « Evaluation Environnementale » des EPCI • Evaluation « feuille de route CDTE » dans le cadre des plans régionaux
4-2	SEME	Offre de formation Air-Energie-Climat	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier l'offre de formation air-énergie-climat et la diffuser auprès des acteurs du territoire • Etudier les domaines de l'offre à renforcer selon les cibles • précarité énergétique : sensibilisation aux usages de l'énergie pour les ménages • Identifier les manifestations climat-énergie du territoire et réaliser un calendrier collectif pour mieux coordonner les opérations et les renforcer par l'association de nouveaux partenaires • Organiser des visites de terrain en Seine-et-Marne sur des expériences réussies
4-3	SDESM – DDT 77	Données de l'Energie	<ul style="list-style-type: none"> • identifier les sources de données disponibles avec l'ensemble des partenaires • structurer les données de l'énergie, en lien avec partenaires et acteurs • développer l'utilisation des données (diagnostics, suivi et évaluation des actions) • Animer un réseau d'échanges et de bonnes pratiques entre acteurs de la TE
Amélioration de la qualité de l'air			
5-1	DDT 77	Intégrer la Qualité de l'air dans les PCAET et les documents stratégiques et opérationnels (mobilité, transports, urba, aménagement, ...)	<ul style="list-style-type: none"> • accompagner la prise en compte de la Qualité de l'Air en cohérence avec les enjeux climat et énergie (porter à connaissance des données disponibles, formation, plans d'actions, ...)